



PEUT ON AVOIR UN DEUXIEME AVIS SUR UN CALCUL SUCCESSION

Par **hurany**, le **12/02/2014** à **18:26**

J'ai un doute sur les éléments pris et le calcul fait sur la succession de ma mère où je me vois imposée d'une taxe sur des montants que je n'ai pas reçu.

Je ne voudrais pas que ce notaire prêche pour sa paroisse et défend plus ses intérêts que les miens.

D'avoir majoré le patrimoine d'un forfait mobilier de 6000e (dans une chambre maison de retraite) plus qu'abusive cette méthode.

Raison pour laquelle je n'ai pas confiance dans le reste.

Ai-je la possibilité de faire intervenir un deuxième notaire pour contrôle ?